

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-132 : Déchèteries intercommunales de Valréas et Grignan _ entretien et réparation des garde-corps

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à « *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants* »,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan gère 3 déchèteries sur son territoire, situées à Valréas (84600), Valaurie (26230) et Grignan (26230),

CONSIDERANT qu'il convient de réaliser un entretien et des réparations sur les garde-corps permettant la mise en sécurité des usagers sur les déchèteries de Valréas et Grignan,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise Serrurerie Fabien LOVISA, sise ZA du Clavon à Valaurie (26230), pour réaliser un entretien et des réparations sur les garde-corps permettant la mise en sécurité des usagers sur les déchèteries de Valréas et Grignan, étant précisé que l'offre retenue s'établit à 421.36 euros HT, soit 505.63 euros TTC,

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 30 novembre 2021

Le Président,
Patrick ADRIEN

